



Rapport de
transparence
2021

EY Canada



EY

Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Table des matières

Message de nos leaders	3
À propos d'EY	4
Structure juridique, mode de propriété et gouvernance	4
Gouvernance d'Ernst & Young Canada	4
Organisation du réseau	5
Engagement à l'égard de l'amélioration durable de la qualité de l'audit	8
L'infrastructure au service de la qualité	8
Valeurs professionnelles partagées	10
Système interne de contrôle qualité	11
Acceptation et maintien des relations clients	12
Réalisation des audits	12
Revue et consultation	13
Rotation des associés et associations de longue date	15
Revue de la qualité des audits	15
Revue externe d'assurance qualité	16
Analyse des causes profondes	16
Respect des exigences légales	16
Pratiques relatives à l'indépendance	18
Formation continue et investissement dans les talents d'exception	20
Perfectionnement des gens d'EY	20
Revenus et rémunération	21
Informations financières	21
Rémunération des associés	21
Annexe 1: Liste des EIP clientes d'audit	23
EIP clientes d'audit d'EY Canada	23
Annexe 2: Sociétés membres d'EYG autorisées	24

Message de nos leaders

Objectif d'EY : *Travailler ensemble pour un monde meilleur*

Chez EY, nous nous engageons à participer à bâtir un monde meilleur.

Les audits réalisés par nos gens contribuent à renforcer la confiance envers l'information financière et les marchés financiers. Les auditeurs d'EY servent l'intérêt public en réalisant des audits de grande qualité axés sur l'analyse de données en faisant preuve d'indépendance, d'intégrité, d'objectivité et d'esprit critique. EY aide ainsi à protéger et à promouvoir une valeur à long terme durable au profit des parties prenantes.

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport de transparence 2021 d'EY Canada. Nous croyons fermement que nos parties prenantes doivent savoir ce que nous faisons pour améliorer la qualité de l'audit, gérer les risques et préserver notre indépendance.

Réaliser des audits de grande qualité demeure notre priorité absolue; elle est au cœur de l'engagement que nous avons pris de servir l'intérêt public. Les auditeurs jouent un rôle essentiel pour le fonctionnement des marchés financiers en favorisant la transparence de l'information et en renforçant la confiance des investisseurs.

Nous investissons dans les technologies en audit pour améliorer nos activités, constituons des équipes hautement performantes, diversifiées et inclusives, et renforçons la confiance grâce aux audits que nous réalisons.

Nous adhérons aux objectifs de transparence du règlement n° 537/2014 de l'Union européenne selon lequel les auditeurs légaux d'entités d'intérêt public (EIP) doivent publier chaque année un rapport de transparence.

Le rapport de transparence 2021 d'EY Canada est conforme au règlement. Il porte sur l'exercice clos le 2 juillet 2021 et certains événements pertinents plus récents. Ce rapport de transparence, dont le contenu a été condensé, doit être lu conjointement avec le rapport annuel sur la qualité de l'audit d'EY Canada, que vous trouverez [ici](#).

EY Canada publie volontairement un rapport sur la qualité de l'audit, qui fournit des renseignements additionnels sur les moyens que nous prenons pour gérer nos activités canadiennes d'audit, soutenir nos gens et améliorer la qualité de l'audit au Canada.

Nous encourageons toutes nos parties prenantes, que ce soit nos clients, leurs investisseurs, les membres de leur comité d'audit ou les autorités de réglementation, à continuer d'échanger avec nous au sujet des questions abordées dans notre rapport de transparence et notre rapport sur la qualité de l'audit.



Jad Shimaly

Président et
chef de la direction
EY Canada



Massimo Marinelli

Associé directeur,
Services de
certification
EY Canada



Laney Doyle

Directrice des Services
professionnels
EY Canada

À propos d'EY

Structure juridique, mode de propriété et gouvernance

Au Canada, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (Ernst & Young Canada*) est une société à responsabilité limitée de l'Ontario. Elle est détenue en propriété exclusive par ses associés comptables professionnels agréés du Canada. Ernst & Young Canada est une société canadienne membre d'Ernst & Young Global Limited (EYG), une société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni. Dans le présent rapport, les termes « Ernst & Young Canada », « EY Canada », « la Société », « nous », « notre » ou « nos » sont utilisés pour nous désigner. EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'EYG.

Les sociétés membres d'EYG sont regroupées dans trois régions géographiques : Amériques, Asie-Pacifique et EMOIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique). Ces régions comprennent de multiples zones, qui rassemblent les sociétés membres d'EYG. Ernst & Young Canada fait partie de la région Amériques, qui regroupe des sociétés membres de 34 pays, et représente l'une des huit zones de cette région.

Ernst & Young Canada est un membre d'Ernst & Young Americas LLC (EY Amériques), l'entité de coordination pour la région Amériques. Les associés et principaux (appelés collectivement « associés ») des sociétés membres d'EYG dans la région Amériques sont aussi membres d'EY Amériques. EY Amériques ne réalise aucune opération financière et ne fournit aucun service aux clients.

L'instance de coordination d'EY Amériques est le conseil de direction des Amériques, qui supervise l'exécution de la stratégie mondiale d'EY dans la région Amériques. En font partie : l'associé directeur des Amériques; l'associé directeur adjoint des Amériques; les leaders régionaux des comptes et de la gestion des risques, et le bureau de l'exécution stratégique et des talents; les leaders régionaux de nos quatre gammes de services, soit Certification, Consultation, Stratégie et transactions, et

Fiscalité; et les associés directeurs de chaque zone des Amériques.

Chaque zone compte un forum des associés, dont les membres élus fournissent conseils et rétroaction à l'équipe de leadership de leur zone respective. La majorité des associés élus en tant que présidents d'un forum sont également chargés de représenter leur zone auprès du conseil de gouvernance mondial.

Conseil de surveillance en matière d'éthique des Amériques

Composé de représentants de l'équipe de direction d'EY Amériques, des gammes de services et des sociétés membres appartenant à la région Amériques, le conseil de surveillance en matière d'éthique des Amériques contribue à créer un environnement qui nous incite tous à agir de façon responsable, et notamment à signaler tout écart de conduite sans crainte de représailles. Il évalue, en collaboration avec les zones des Amériques, les résultats des enquêtes menées et des mesures disciplinaires prises par les sociétés membres d'EY Amériques en lien avec des manquements allégués ou avérés au Code de conduite mondial d'EY ou aux autres règles d'éthique applicables aux sociétés membres d'EY Amériques et à leurs associés et employés, pour veiller à une mise en application et à l'imposition de sanctions justes et uniformes.

* Une entité distincte, Ernst & Young S.E.C., société en commandite établie au Manitoba, au Canada, fournit les services de ses associés commanditaires, comptables professionnels non agréés, à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., en vertu d'une entente de services. Tous les services professionnels, y compris ceux de tous les comptables professionnels non agréés, sont fournis par l'intermédiaire d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Gouvernance d'Ernst & Young Canada

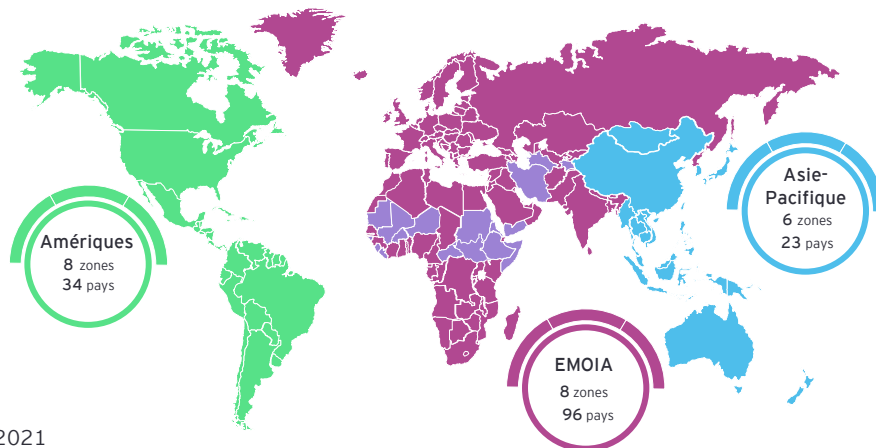
Les activités et affaires internes d'Ernst & Young Canada sont gérées par son président et chef de la direction, appuyé par son comité de direction, sous la supervision du Forum des associés du Canada. Le comité de direction est constitué des membres de la haute direction d'Ernst & Young Canada, notamment

le président et chef de la direction, les associés directeurs de nos quatre gammes de services, les leaders des zones et certains autres représentants que peut nommer à l'occasion le président et chef de la direction.

Le conseil de direction est, entre autres, chargé des décisions concernant les associés (p. ex., admission au rang d'associé, cessation d'emploi, affaires disciplinaires et répartition des bénéfices). Le Forum des associés du Canada joue un rôle consultatif auprès du président et chef de la direction sur les questions liées, entre autres, à la politique, à la stratégie, à l'exploitation, aux associés et au marketing. C'est à lui qu'incombe notamment la

Cette approche intégrée permet aux sociétés membres d'EYG de s'appuyer sur des expériences vastes et diversifiées, qui sont nécessaires à la réalisation d'audits aussi complexes que variés. EYG assure la coordination et facilite la coopération des sociétés membres. EYG ne fournit pas de services, mais a notamment comme objectif de promouvoir la prestation par ses sociétés membres d'un service à la clientèle exceptionnel reconnu pour sa grande qualité, partout dans le monde. Chaque société membre est une entité juridique distincte. Les obligations et responsabilités de chacune des sociétés membres d'EYG sont définies par les règles fondamentales d'EYG et divers autres accords.

EY régions, zones et pays*



* Au 1^{er} juillet 2021

responsabilité de ratifier les changements importants apportés à l'organisation et à la structure d'Ernst & Young Canada, de même que la nomination, le renouvellement du mandat ou la révocation du président et chef de la direction.

Organisation du réseau

EY est un chef de file mondial des services de certification, de fiscalité, de stratégie et transactions, et de consultation. À l'échelle mondiale, plus de 312 000 personnes dans plus de 150 pays sont unies par le même engagement de travailler ensemble pour un monde meilleur et partagent les mêmes valeurs et un engagement résolu en faveur de la qualité, de l'intégrité et de l'esprit critique. Dans le contexte de la mondialisation, l'approche intégrée d'EY est particulièrement importante pour la réalisation d'audits de grande qualité de groupes multinationaux, dans presque tous les pays du monde.

La structure et les principaux organes de l'organisation mondiale, décrits ci-après, reflètent le fait qu'EY, en tant qu'organisation mondiale, met en œuvre une stratégie commune.

Parallèlement, le réseau opère à échelle zonale au sein des régions. Ce modèle d'exploitation favorise l'attention portée aux parties prenantes de nos activités dans les zones. Il permet aux sociétés membres de construire des relations toujours plus étroites avec nos clients et autres intervenants dans chaque pays, et d'être toujours plus attentives aux besoins locaux.

Conseil de gouvernance mondial

Le conseil de gouvernance mondial est un important organe de supervision d'EYG. Il est composé d'un ou de plusieurs représentants de chaque zone, d'autres associés représentant des sociétés membres et de membres non dirigeants indépendants. Les représentants des zones qui n'occupent pas des postes de haute direction sont élus par le forum des associés de leur zone pour un mandat de trois ans,

avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif. Le conseil de gouvernance mondial fournit à EYG des conseils sur les politiques, les stratégies et les enjeux d'intérêt public rattachés à ses décisions. Dans certains cas, il approuve, sur la recommandation du conseil de direction mondial, certaines décisions concernant EY.

Membres non dirigeants indépendants

Un maximum de six membres non dirigeants indépendants sont nommés à l'extérieur d'EY, parmi de hauts dirigeants provenant à la fois du secteur public et du secteur privé et représentant des zones géographiques et des expériences professionnelles diverses. Ils font bénéficier l'organisation mondiale et le conseil de gouvernance mondial de leurs différentes perspectives et de leurs connaissances considérables. Les membres non dirigeants indépendants composent également majoritairement le sous-comité de défense de l'intérêt public du conseil de gouvernance mondial.

Le sous-comité de défense de l'intérêt public examine entre autres les prises de décisions et le dialogue avec les parties prenantes sous l'angle de l'intérêt public, les questions soulevées dans le cadre des politiques et procédures de dénonciation, et notre engagement dans les discussions sur la qualité et la gestion des risques. Les membres non dirigeants indépendants sont nommés par un comité formé à cette fin, leur nomination étant ensuite approuvée par le conseil de direction mondial et ratifiée par le conseil de gouvernance mondial.

Conseil de direction mondial

Le conseil de direction mondial réunit les dirigeants d'EY par fonction, service et zone géographique. En date du 1^{er} juillet 2021, il est présidé par le président et directeur général d'EYG et comprend l'associé directeur mondial du service à la clientèle et de la facilitation des affaires; les associés directeurs régionaux; le responsable de l'unité fonctionnelle mondiale de la gestion des talents; les leaders mondiaux des gammes de services - Certification, Consultation, Stratégie et transactions, et Fiscalité; ainsi qu'un associé d'une société membre d'EYG soumis à rotation.

Le conseil de direction mondial comprend également le vice-président mondial, Marchés, le vice-président mondial, Transformation, le responsable des Technologies clients, le président du comité des comptes mondiaux, le président du comité des marchés émergents, ainsi qu'un représentant des groupes Marchés émergents.

Le conseil de direction mondial et le conseil de gouvernance mondial approuvent la nomination du président et directeur général d'EYG et ratifient celle

des associés directeurs mondiaux. Le conseil de direction mondial approuve également la nomination des vice-présidents mondiaux, et le conseil de gouvernance mondial ratifie la nomination de chaque vice-président mondial membre du conseil de direction mondial.

Les responsabilités du conseil de direction mondial comprennent la promotion des objectifs mondiaux ainsi que le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre des :

- stratégies et plans d'action mondiaux;
- normes, méthodologies et politiques communes à promouvoir dans les sociétés membres;
- initiatives liées aux ressources humaines, notamment les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de formation, de récompense et de départ à la retraite des associés;
- programmes d'amélioration de la qualité et de protection des activités;
- propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques;
- politiques et directives relatives à la prestation de services aux clients internationaux, au développement commercial, aux marchés et à la marque;
- plans de financement et investissements prioritaires d'EY;
- états financiers annuels et budgets d'EYG;
- recommandations du conseil de gouvernance mondial sur certaines questions.

Le conseil de direction mondial dispose également des pouvoirs de médiation et de résolution des conflits entre les sociétés membres d'EY.

Comités du conseil de direction mondial

Mis en place par le conseil de direction mondial et constitués de représentants d'EY dans le monde, les comités du conseil de direction mondial préparent les recommandations à l'intention du conseil de direction mondial. Outre le comité d'audit mondial, il existe plusieurs autres comités, notamment ceux de Certification, Consultation, Fiscalité, Stratégie et transactions, Marchés mondiaux et investissements, Comptes mondiaux, Marchés émergents, Talents et Gestion des risques.

Pratique mondiale (Global Practice Group)

Le groupe Pratique mondiale rassemble les membres et les comités du conseil de direction mondial, des leaders de zones et des leaders sectoriels. Il a pour mission de faciliter une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et favorise leur réalisation uniforme au sein de l'organisation.

Sociétés membres d'EYG

Selon les règles fondamentales d'EYG, les sociétés membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EY, notamment la prestation de services de grande qualité, partout dans le monde. Dans ce but, elles s'attachent à mettre en œuvre les stratégies et plans d'action mondiaux et à maintenir leur capacité d'exercice selon l'étendue des services prescrite. Elles ont l'obligation de respecter les normes, méthodologies et politiques communes, notamment celles en lien avec la méthode d'audit, la qualité et la gestion des risques, l'indépendance, le partage des connaissances, la gestion des talents et les technologies.

Avant tout, les sociétés membres d'EYG s'engagent à exercer leurs activités professionnelles conformément aux normes professionnelles et aux règles d'éthique, et à toutes les dispositions légales applicables. Ce devoir d'intégrité et cette détermination à faire ce qui est juste sont le socle du Code de conduite mondial et des valeurs d'EY.

Outre l'adoption des règles fondamentales d'EYG, les sociétés membres sont parties à des contrats et accords relatifs à différents aspects de leur appartenance à EY, tels que les droits et obligations liés à l'utilisation du nom d'EY et le partage des connaissances.

Les sociétés membres font l'objet de contrôles pour vérifier qu'elles satisfont aux exigences et aux directives d'EYG en ce qui a trait notamment à l'indépendance, à la qualité et à la gestion des risques, à la méthode d'audit et à la gestion des talents. Les sociétés membres qui ne seraient pas en mesure de remplir les exigences de qualité ou les autres engagements qui leur sont imposés en tant que membres d'EYG pourraient être exclues de l'organisation EY.

Engagement à l'égard de l'amélioration durable de la qualité de l'audit

L'infrastructure au service de la qualité

La qualité dans nos gammes de services

NextWave est notre stratégie mondiale, qui reflète notre ambition de créer de la valeur à long terme pour nos clients, nos gens et la société en général. Dans le cadre de cette stratégie, EY s'adapte et innove continuellement, en phase avec son objectif de *travailler ensemble pour un monde meilleur*. Nos gens continuent de s'inspirer de cet objectif non seulement pour servir leurs clients, mais également pour mettre les connaissances, compétences et expériences d'EY au service des collectivités dans lesquelles ils travaillent et habitent. Les points de vue et les services de qualité que nous offrons contribuent à renforcer la confiance envers les marchés financiers et les diverses économies du monde. À l'échelle mondiale, EYG s'est engagée à investir 2,5 milliards de dollars américains dans les technologies au cours des trois prochaines années, investissement qui sera principalement axé sur l'intelligence artificielle, les données et les technologies disruptives afin d'améliorer la qualité de l'audit.

Grâce aux outils d'analyse et aux outils numériques dont elles disposent, les équipes d'EY Canada ont recours à une stratégie axée sur les données pour réaliser des audits de grande qualité tout en faisant preuve d'indépendance, d'intégrité, d'objectivité et d'esprit critique. EY Canada offre également à ses professionnels de l'audit des formations et des ressources additionnelles visant à les aider à détecter les fraudes.

Il incombe aux sociétés membres d'EYG et à leurs gammes de services de réaliser des missions de grande qualité. Les gammes de services gèrent l'ensemble du processus de revue de la qualité des missions réalisées et encadrent la qualité des missions en cours, afin de veiller au respect des normes professionnelles et des directives d'EY.

Le vice-président mondial de Certification coordonne la mise en application par les sociétés membres des politiques et des procédures d'EY applicables aux services de Certification.

Comité mondial de la qualité de l'audit

Le comité mondial de la qualité de l'audit d'EY est un élément important de la culture d'amélioration continue. Il est composé d'un ensemble de hauts dirigeants d'EY expérimentés présentant des profils diversifiés. Le conseil mondial de la qualité de l'audit conseille l'équipe de direction du groupe Certification d'EY sur les nombreux aspects de l'organisation qui ont une incidence sur la qualité de l'audit, tels que les activités, l'exploitation, la culture, la stratégie en matière de talents, la gouvernance et la gestion des risques.

Le comité propose des idées et des approches innovantes pour la réalisation d'audits de grande qualité et constitue un forum de partage des meilleures pratiques des sociétés membres d'EYG. Il aide également à élaborer des indicateurs de la qualité de l'audit et d'autres formes de suivi de la qualité qui contribuent au cycle d'amélioration continue.

Leaders de la mise en œuvre de la qualité

Le Réseau des leaders de la mise en œuvre de la qualité d'EY regroupe des leaders expérimentés de Certification du monde entier qui travaillent à l'amélioration de la qualité de l'audit en soutenant les équipes de mission.

Services professionnels

Le vice-président mondial des Services professionnels, ou directeur mondial des Services professionnels, relève du vice-président mondial de Certification et est chargé d'établir des politiques et des procédures mondiales de contrôle qualité de l'audit. Les directeurs des Services professionnels de chaque région et celui du centre de prestation de services mondiaux agissent sous la supervision du directeur mondial des Services professionnels et des leaders régionaux de Certification. Le directeur mondial des Services professionnels dirige et supervise le Groupe mondial des Services professionnels, un réseau mondial de spécialistes des normes de comptabilité et

d'audit consulté sur des questions touchant la comptabilité, l'audit et l'information financière, qui réalise aussi des activités de surveillance et de gestion des risques.

Le directeur mondial des Services professionnels supervise l'élaboration de la Méthode mondiale d'audit d'EY (MMA d'EY) ainsi que des directives d'audit et des technologies connexes afin d'en assurer la conformité aux normes professionnelles et aux obligations réglementaires applicables. Le Groupe mondial des Services professionnels supervise également l'élaboration des lignes directrices, programmes de formation et de surveillance, et processus qu'utilisent les professionnels des sociétés membres pour réaliser les audits de façon efficace et cohérente. Le directeur mondial des Services professionnels et les directeurs des Services professionnels de chaque région, zone et pays, de même que les autres professionnels qui travaillent avec eux au sein de chaque société membre, connaissent bien les gens, les clients et les processus d'EY et peuvent facilement être consultés par les équipes d'audit.

Gestion des risques

Le groupe Gestion des risques coordonne les activités à l'échelle de la Société afin de permettre aux gens d'EY de s'acquitter de leurs obligations de conformité à l'échelle mondiale et locale, en plus de fournir du soutien aux équipes de service à la clientèle dans la prestation d'un service à la clientèle de qualité exceptionnelle. C'est aux sociétés membres et à leurs gammes de services qu'incombe la responsabilité d'assurer la prestation d'un service de grande qualité et la gestion des risques liés à la qualité.

Le leader mondial, Gestion des risques aide notamment à surveiller l'identification et l'atténuation des risques liés à la qualité ainsi que d'autres risques à l'échelle de la Société dans le cadre d'un programme élargi de gestion du risque d'entreprise (GRE), dont les priorités sont communiquées aux sociétés membres.

En plus de coordonner la gestion des risques au sein d'EY, le leader mondial, Gestion des risques est chargé d'établir des priorités d'exécution en matière de gestion des risques et d'en assurer la cohérence à l'échelle mondiale.

Des associés de sociétés membres sont désignés pour diriger (avec l'aide d'autres membres du personnel et des professionnels) les initiatives en matière de gestion des risques, en coordination avec les gammes de services.

La pandémie de COVID-19 a nécessité une réponse coordonnée dans l'ensemble du réseau EY, soit l'activation des plans locaux de gestion de crise,

dont disposent presque tous les bureaux des sociétés membres d'EYG, ainsi que du programme mondial de gestion de crise d'EY.

Directive mondiale en matière de confidentialité

La protection des renseignements confidentiels fait partie intégrante des activités quotidiennes des sociétés membres d'EYG. Le Code de conduite mondial d'EY, qui énonce un ensemble de principes directeurs clairs définissant les comportements attendus de tous ceux qui travaillent chez EY, exige le respect du capital intellectuel ainsi que des informations sensibles et des informations à diffusion restreinte. La directive mondiale en matière de confidentialité décrit plus en détail les mesures visant à protéger l'information et tient compte de l'évolution constante des restrictions liées à l'utilisation des données. Cette directive, qui précise le concept de confidentialité, forme l'assise d'une démarche plus globale qui inclut des directives clés sur les conflits d'intérêts, la protection des renseignements personnels et la conservation des dossiers. Des indications sont aussi données dans les documents suivants :

- Lignes directrices sur l'utilisation des médias sociaux
- Exigences relatives au traitement de l'information

En outre, la directive mondiale sur le signalement des fraudes, des actes illégaux et des autres cas de non-conformité à des dispositions législatives ou réglementaires et le Code de conduite mondial d'EY exigent que les professionnels d'EY signalent tout comportement qu'ils estiment être en violation avec les lois ou les règlements, les normes applicables ou le Code de conduite mondial d'EY, notamment la divulgation non autorisée ou inappropriée de renseignements confidentiels.

Directive mondiale en matière de protection des données à caractère personnel

La directive mondiale en matière de protection des données à caractère personnel vient appuyer l'application des dispositions du Code de conduite mondial d'EY concernant le respect et la protection des renseignements personnels, en conformité avec les lois, les règlements et les normes professionnelles applicables. Elle a été mise à jour compte tenu des dispositions du *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) de l'UE et d'autres cadres réglementaires applicables ailleurs dans le monde.

Composantes de notre programme de contrôle de la qualité de l'audit

Dans les sections suivantes, nous décrivons les principales composantes du programme de contrôle de la qualité de l'audit qu'EY Canada met en œuvre :

- Valeurs professionnelles partagées
- Système interne de contrôle qualité
- Acceptation et maintien de relations clients
- Réalisation des audits
- Revue et consultation
- Rotation des associés et associations de longue date
- Revue de la qualité des audits
- Revue externe d'assurance qualité
- Analyse des causes profondes
- Conformité aux exigences légales

Valeurs professionnelles partagées

Amélioration durable de la qualité de l'audit

Priorité absolue des groupes Certification des sociétés membres d'EYG, le programme d'amélioration durable de la qualité de l'audit repose sur six piliers, soit le ton donné par la direction, des talents exceptionnels, la simplification et l'innovation, les technologies d'audit et le numérique, les outils d'aide à l'audit et de soutien à la qualité, et la responsabilisation. Grâce à ce programme, des progrès considérables ont été réalisés. On observe une diminution des constatations issues des inspections internes et externes des sociétés membres d'EYG à l'échelle mondiale et une plus grande uniformité des audits réalisés. Ces progrès sont également le fruit de la participation du Réseau Qualité et de l'attention portée à la culture et aux comportements.

EY a déployé des outils technologiques de pointe qui améliorent la qualité et la valeur de ses audits, comme la plateforme d'audit en ligne EY Canvas, la plateforme d'analyse de données EY Helix et la plateforme de recherche EY Atlas.

Les initiatives actuelles du programme d'amélioration durable de la qualité de l'audit visent à aider les équipes d'EY à comprendre les activités des entreprises auditées. EY tire parti des données et de la technologie et met en œuvre des évaluations des risques plus poussées, ce qui lui permet de réaliser des audits de qualité. De plus, un réseau de coachs aide les équipes de mission à conférer le bon rythme à la réalisation de leurs audits tout en favorisant la participation opportune des cadres et en fournissant l'orientation et l'encadrement nécessaires.

Ton donné par la direction

Les dirigeants d'EY Canada ont la responsabilité de donner le ton approprié et de démontrer, par leur comportement et leurs actions, notre engagement à travailler ensemble pour un monde meilleur. Les gens d'EY comprennent aussi qu'il revient à chacun de contribuer à l'exercice de nos responsabilités professionnelles, notamment en matière de qualité, et savent qu'ils sont également des leaders au sein de

leurs équipes et de leurs collectivités. Les valeurs partagées d'EY, qui sont une source d'inspiration pour nos gens et qui les aident à bien faire les choses, ainsi que son engagement envers la qualité sont ancrés dans notre identité et dans tout ce que nous faisons.

La position d'EY Canada est toujours la même : aucun client n'est plus important que notre réputation professionnelle - celle d'EY Canada et celle de tous nos professionnels.

Diversité, équité et inclusion

L'engagement d'EY envers la diversité, l'équité et l'inclusion ne date pas d'hier.

Le devoir qu'elle se fait de constituer des équipes hautement performantes, diversifiées et inclusives prend tout son sens dans le domaine de l'audit où la diversité des points de vue favorise l'esprit critique et la prise de meilleures décisions. Une plus grande diversité et un environnement inclusif stimulent également l'innovation et renforcent la souplesse organisationnelle.

La diversité, l'équité et l'inclusion sont une priorité pour les leaders d'EY. La Société a également mis sur pied le groupe de travail mondial sur l'équité sociale chargé d'élaborer des plans d'action cohérents s'attaquant spécifiquement aux inégalités et à la discrimination, y compris le racisme. Ce groupe de travail est composé de dirigeants d'EY possédant un large éventail d'expériences et de points de vue et occupant diverses fonctions dans les différentes régions et gammes de services.

Code de conduite mondial

Notre culture valorise l'intégrité. Le Code de conduite mondial d'EY, qui s'applique à tous les membres du personnel d'EY, présente un ensemble de principes clairs qui orientent nos actions et notre conduite professionnelle.

Au moyen de procédures de contrôle de la conformité au Code de conduite mondial d'EY et de communications fréquentes, nous nous efforçons de créer un environnement qui nous incite tous à agir de façon responsable et notamment à signaler tout écart de conduite sans crainte de représailles.

Dénonciation

Le service d'assistance EY/Ethics permet au personnel et aux clients d'EY, ainsi qu'à d'autres personnes à l'extérieur de la Société, de pouvoir signaler en toute confidentialité les activités où un comportement inapproprié ou contraire à l'éthique pourrait contrevenir aux normes professionnelles ou être, d'une façon ou d'une autre, incompatible avec le Code de conduite mondial d'EY ou les valeurs que nous

partageons. À l'échelle mondiale, le service d'assistance est administré par un prestataire externe qui offre des services téléphoniques de signalement confidentiel, dans le respect de l'anonymat si telle est la volonté de l'appelant.

Lorsque le service d'assistance EY/Ethics reçoit un signalement par téléphone ou sur Internet, il y donne suite rapidement. Selon son contenu, le signalement est traité par des personnes compétentes du groupe Gestion des risques, de l'équipe Talents, du Service du contentieux ou autres. Il en va de même pour les signalements effectués autrement que par le service d'assistance EY/Ethics.

Nos valeurs : qui nous sommes

1 Des gens qui font preuve d'intégrité, de respect, d'esprit d'équipe et d'inclusivité	2 Des gens énergiques, enthousiastes et mus par la volonté de se démarquer	3 Des gens qui établissent des relations fondées sur le principe de bien faire les choses
---	---	--

Système interne de contrôle qualité

Structure

Chez EY Canada, nous sommes réputés pour offrir des services professionnels d'audit de grande qualité de façon indépendante, objective et éthique, ce qui assure notre réussite à titre d'auditeurs indépendants. Nous continuons d'investir dans des initiatives visant à accroître l'objectivité, l'indépendance et l'esprit critique, les trois attributs fondamentaux pour la réalisation d'un audit de grande qualité.

Efficacité du système de contrôle qualité

EY a conçu et mis en œuvre à l'échelle mondiale un éventail complet de politiques et de pratiques de contrôle qualité des audits qui sont conformes aux exigences des *Normes internationales de contrôle qualité* publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board - IAASB). EY Canada a adopté ces politiques et procédures mondiales et les a complétées au besoin afin de se conformer aux lois et aux lignes directrices professionnelles locales et de répondre à des besoins opérationnels précis.

Au Canada, nous mettons en œuvre un programme visant à évaluer l'efficacité de notre système de contrôle qualité afin d'obtenir l'assurance raisonnable que la Société et nos gens se conforment aux normes professionnelles, aux exigences réglementaires et aux directives internes applicables.

Les leaders mondiaux et nationaux du groupe Certification surveillent également la réalisation des audits au moyen de mesures et d'indicateurs de la qualité de l'audit. Bien qu'aucune mesure ni aucun ensemble de mesures ne puisse être vu comme seul indicateur de la qualité de l'audit, un ensemble de mesures peut néanmoins donner une indication de la qualité de l'audit. Les indicateurs que nous surveillons comprennent les résultats des inspections internes et externes, les mesures relatives à la réalisation des audits, les résultats des sondages menés auprès du personnel et les taux de rétention.

Les tableaux de bord des indicateurs de la qualité de l'audit permettent aux dirigeants de vérifier si certaines actions ont l'effet escompté, ce qui permet d'intervenir rapidement lorsque c'est nécessaire et de soutenir l'efficacité globale du système de contrôle qualité d'EY.

Les constats découlant de la surveillance de notre système de contrôle qualité, de notre programme de revue de la qualité de l'audit et des inspections externes sont évalués et communiqués au sein d'EY Canada. Ils nous permettent d'améliorer constamment la qualité de l'audit, conformément aux normes les plus élevées de notre profession. Ces constats donnent à EY Canada l'assurance que ses systèmes de contrôle interne sont conçus de façon appropriée et fonctionnent efficacement.

Mise à jour du cadre de contrôle - ISQM 1

L'IAASB a approuvé une norme sur la gestion de la qualité qui modifiera considérablement la manière dont les cabinets comptables devront gérer la qualité. En décembre 2022, la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1 remplacera l'actuelle Norme internationale de contrôle qualité (ISQC) 1. La norme ISQM 1 préconise l'adoption d'une approche plus proactive fondée sur les risques à l'égard de la gestion de la qualité au sein des cabinets. La Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, qui entrera également en vigueur en décembre 2022, correspond essentiellement à la norme internationale ISQM 1.

La norme resserre les exigences en matière de gouvernance, d'encadrement et de culture au sein des cabinets comptables et prescrit la mise en place par les cabinets d'un processus d'évaluation des risques pour leur permettre d'identifier les risques pouvant entraver l'atteinte de leurs objectifs en matière de qualité et de mettre en œuvre des réponses à ces risques. Elle exige également un suivi plus poussé du système de contrôle qualité pour pouvoir relever les déficiences nécessitant la prise de mesures correctives et disposer d'une base pour évaluer l'efficacité globale du système de contrôle qualité.

L'approche d'EY consiste à créer un système de contrôle qualité qui est appliqué de manière homogène dans l'ensemble du réseau EY pour en tout temps garantir des missions de qualité et un fonctionnement efficace. Cette approche est particulièrement importante dans une économie mondiale où de nombreux audits transnationaux nécessitent la participation d'autres sociétés membres d'EYG.

Depuis quelques années, EY Canada travaille également de près avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) afin d'apporter les changements nécessaires à ses processus et à sa documentation pour répondre aux critères d'évaluation des systèmes de gestion de la qualité du CCRC.

Acceptation et maintien des relations clients

Directive mondiale sur l'acceptation des clients et des mandats

La directive mondiale sur l'acceptation des clients et des mandats d'EY établit les principes sur lesquels s'appuient les sociétés membres pour décider d'accepter ou non un nouveau client ou mandat ou de maintenir un mandat ou une relation avec un client existant. La directive répond aux objectifs suivants :

- ▶ Établir un processus d'évaluation des risques et de prise de décisions rigoureux en vue de l'acceptation ou du maintien de relations clients ou de mandats
- ▶ Nous aider à respecter les exigences en matière d'indépendance applicables
- ▶ Relever et gérer de façon appropriée tout conflit d'intérêts
- ▶ Identifier les clients et les mandats qui présentent un risque excessif et les refuser
- ▶ Exiger la consultation de professionnels désignés pour établir des procédures de gestion des risques additionnelles à l'égard de certains facteurs présentant un risque élevé
- ▶ Favoriser la conformité aux exigences législatives, réglementaires et professionnelles

En outre, la directive mondiale sur les conflits d'intérêts d'EY définit les normes mondiales sur la résolution des différentes catégories de conflits d'intérêts éventuels et le processus à suivre pour les repérer. Elle prévoit également des dispositions sur la façon de gérer les conflits d'intérêts éventuels le plus rapidement et le plus efficacement possible en recourant aux sauvegardes appropriées.

Application de la directive

Nous utilisons le processus d'acceptation des clients et des mandats d'EY (Process for Acceptance of Clients and Engagements - PACE), un système

hébergé sur notre intranet nous permettant de coordonner les activités d'acceptation et de maintien des relations clients et des mandats conformément aux directives du réseau EYG, des gammes de services et des sociétés membres. Le système PACE accompagne les utilisateurs dans le processus d'acceptation et de maintien et recense les directives et les références aux normes professionnelles nécessaires pour évaluer les occasions d'affaires et les risques connexes.

Avant d'accepter un nouveau mandat ou une nouvelle relation client, nous déterminons si nous disposons des ressources nécessaires pour la prestation d'un service de qualité, particulièrement dans les secteurs très techniques, et si nous sommes autorisés à fournir les services requis par le client.

Notre processus annuel de maintien des relations clients et des mandats est l'occasion d'examiner nos services et de déterminer si nous sommes en mesure de continuer à offrir un service de qualité, ainsi que de confirmer que les clients partagent l'engagement d'EY Canada envers la qualité et la transparence de l'information financière. Chaque année, l'associé responsable de l'audit réévalue, avec l'aide de l'équipe de direction du groupe Certification, notre relation avec le client d'audit afin de déterminer si le maintien de cette relation est approprié.

Réalisation des audits

EY investit continuellement dans l'amélioration de ses méthodes et outils d'audit.

Méthode d'audit

La MMA d'EY est notre cadre mondial pour la prestation de services d'audit de grande qualité grâce à la mise en application uniforme de raisonnements, de jugements et de procédures dans tous nos audits. L'évaluation des risques, adéquatement revue et modifiée au besoin, et la détermination de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures d'audit en fonction de cette évaluation constituent les piliers de la MMA d'EY. La méthode met aussi l'accent sur l'exercice d'un niveau adéquat d'esprit critique dans la mise en œuvre des procédures d'audit. La MMA d'EY a été établie conformément aux Normes internationales d'audit (normes ISA) et complétée par EY Canada pour répondre aux exigences des Normes canadiennes d'audit (NCA). Elle requiert également que nous nous conformions aux règles de déontologie applicables et que nous demeurions indépendants de l'entité auditée.

À l'aide d'EY Atlas, un outil en ligne, l'auditeur accède à la MMA d'EY, qui est organisée par sujet. Celle-ci est structurée de façon à orienter notre stratégie d'audit sur les risques liés aux états financiers de l'entité de sorte à concevoir et mettre en œuvre les procédures

d'audit appropriées en réponse à ces risques. Il est possible de configurer la MMA d'EY de façon à n'afficher que les exigences et indications applicables en fonction du profil de l'entité auditée. Il existe en effet certaines différences entre la méthode d'audit pour les entités cotées et celle pour les entités considérées comme non complexes.

La MMA d'EY a été modifiée pour intégrer une nouvelle approche qui place les données au cœur de l'audit. Cette méthode, appelée MMA numérique, nous permet d'analyser des populations complètes de données de façon à obtenir une vision exhaustive des activités de l'entreprise et rehausser ainsi la qualité de l'audit en donnant la priorité aux données.

Grâce à EY Atlas, les auditeurs d'EY ont aussi accès aux dernières publications sur la comptabilité et l'audit, dont les normes provenant de sources externes et les documents d'interprétation et de leadership éclairé d'EY.

Technologies

Nos équipes d'audit ont recours à divers outils technologiques pour bien effectuer et documenter les travaux réalisés conformément à la MMA d'EY.

EY Canvas, la plateforme mondiale d'audit d'EY, est l'élément central qui nous aide à réaliser des audits de grande qualité. Cette application en ligne a été développée à partir de technologies de pointe. Elle nous permet d'assurer la sécurité des données et de faire évoluer notre système logiciel selon les changements qui s'opèrent dans la profession comptable et l'environnement réglementaire.

EY Canvas configure automatiquement, à l'aide de questions lui servant à établir un profil, les dossiers de mission d'audit en fonction d'informations pertinentes sur les conditions d'admission en bourse de l'entité visée et son secteur d'activité.

De cette façon, le plan de mission demeure adapté, à jour et en lien direct avec la méthode d'audit, les normes professionnelles et les modèles de documents.

EY Helix est une plateforme d'outils d'analyse de données utilisée dans le cadre des audits. Ces outils transforment considérablement l'audit, car ils aident les auditeurs à analyser de vastes populations de données pertinentes, à dégager de celles-ci des constantes ou tendances difficilement repérables, et à orienter les travaux. Le recours à l'analyse de données fournit aux équipes d'EY un meilleur éclairage et de précieuses informations sur les opérations et secteurs de risque, dont elles obtiennent une compréhension plus approfondie.

Fraude

Mondialement, EY s'engage à prendre la tête des efforts déployés au sein de la profession pour répondre aux questions des parties prenantes sur le rôle que joue l'auditeur dans la détection de la fraude. Voici les actions qu'EY a entreprises en ce sens :

- ▶ Utiliser l'analyse de données pour réaliser des tests de détection des fraudes pour toutes les entités cotées à l'échelle mondiale
- ▶ Utiliser davantage de données et d'informations internes et externes pour permettre des réponses plus réactives aux indicateurs de risque externes, tels que les ventes à découvert et les lanceurs d'alerte
- ▶ Généraliser le recours aux demandes de confirmation électroniques pour obtenir des éléments probants
- ▶ Élaborer un cadre interne d'évaluation des risques de fraude à l'usage des comités d'audit et des responsables de la gouvernance
- ▶ Rendre obligatoire, pour tous les professionnels de l'audit, une formation annuelle sur la fraude fondée sur l'expérience des juricomptables d'EY
- ▶ Imposer, en fonction du risque ciblé, le recours aux services de spécialistes en juricomptabilité dans l'audit

Revue et consultation

Revue des travaux d'audit

Les directives d'EY définissent les exigences relatives à la participation opportune et directe des professionnels expérimentés à l'audit, ainsi que les différents niveaux de revue auxquels les travaux doivent être soumis. Les membres de l'équipe d'audit chargés de la supervision des travaux effectuent une revue détaillée de la documentation pour en vérifier l'exactitude technique et l'exhaustivité. Une deuxième revue est ensuite effectuée pour s'assurer du caractère adéquat, dans l'ensemble, des travaux d'audit, des traitements comptables et de la présentation des états financiers. S'il y a lieu, compte tenu des risques, un professionnel de la fiscalité passe en revue les documents de travail importants relatifs aux impôts et d'autres documents de travail pertinents. Pour les entités cotées et certaines autres sociétés, un responsable de la revue de la qualité de l'audit (voir plus loin) revoit les aspects importants de la comptabilité, de l'information financière et de la réalisation de l'audit, ainsi que les états financiers de l'entité auditée et le rapport d'audit.

La nature, le calendrier et l'étendue des revues des travaux d'audit dépendent de nombreux facteurs, dont les suivants :

- Le caractère significatif, le degré de subjectivité et la complexité de l'objet considéré, ainsi que les risques qui s'y rattachent
- Les compétences et l'expérience des membres de l'équipe d'audit ayant préparé la documentation
- La mesure dans laquelle le responsable de la revue a participé directement aux travaux d'audit
- L'étendue des consultations auxquelles on a procédé

Les directives d'EY décrivent également les rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'audit dans la gestion, la direction et la supervision de l'audit, ainsi que leurs obligations respectives de documentation de leurs travaux et de leurs conclusions.

Exigences de consultation

Les directives en matière de consultation d'EY sont fondées sur une culture de collaboration, qui encourage les professionnels de l'audit à échanger sur des questions de comptabilité, d'audit et d'information complexes. L'environnement dans lequel les sociétés membres d'EYG évoluent, désormais interconnecté à l'échelle mondiale, s'est grandement complexifié, et les sociétés membres ont plus que jamais besoin de cette culture de consultation pour formuler, à l'intention des entités qu'elles auditent, des conclusions appropriées en temps voulu. Les exigences de consultation et les directives connexes visent à assurer l'intervention des ressources appropriées et à aider les équipes d'audit à parvenir aux bonnes conclusions.

La culture de consultation d'EY permet aux équipes de mission de fournir en toute transparence et de façon uniforme des services de grande qualité qui répondent aux besoins des entités auditées, de leur organe de gouvernance et de l'ensemble des parties prenantes.

Pour garantir l'objectivité et l'esprit critique, les membres des Services professionnels, les membres de l'équipe Indépendance et certains autres membres du personnel professionnel sont tenus, selon les directives d'EY, de se retirer d'une consultation lorsque celle-ci concerne un client auquel ils fournissent, ou ont récemment fourni, des services. En pareil cas, d'autres personnes ayant les compétences appropriées sont consultées.

Les directives d'EY exigent également que toutes les consultations soient documentées, notamment au moyen d'une confirmation d'approbation écrite de la part de la personne consultée, démontrant sa compréhension de la question et la résolution de celle-ci.

Revue de la qualité de la mission

Les revues de la qualité des missions sont effectuées par des associés d'audit conformément aux normes professionnelles pour les audits de toutes les sociétés cotées et de certaines autres entités, comme celles devant faire l'objet d'une surveillance étroite.

Les responsables de la revue de la qualité de la mission sont indépendants de l'équipe de mission et évaluent de façon objective les jugements importants que l'équipe de mission a portés et les conclusions qu'elle a tirées pour formuler son opinion dans le rapport d'audit. La revue de la qualité de la mission n'atténue en rien les responsabilités que l'associé responsable de la mission doit assumer à l'égard de la mission d'audit et de sa réalisation.

La revue de la qualité de la mission a lieu tout au long du déroulement de l'audit, notamment au moment de la planification, de l'évaluation des risques, de l'établissement de la stratégie d'audit et de l'exécution. Les directives et procédures relatives à l'exécution et à la documentation des revues de la qualité de la mission fournissent des indications sur la nature, le calendrier et l'étendue des procédures devant être mises en œuvre et sur la documentation requise. Dans tous les cas, la revue de la qualité de la mission doit être effectuée avant la date de notre rapport d'audit.

Processus de résolution des divergences d'opinions professionnelles au sein de l'équipe d'audit

Chez EY, nous avons adopté une culture de collaboration qui encourage nos gens à exprimer sans crainte de représailles leurs divergences d'opinions professionnelles, leurs réserves ou leurs doutes sur des points liés à leurs missions. Les directives et procédures d'EY sont conçues pour donner aux membres de l'équipe d'audit les moyens d'exprimer leur désaccord sur les questions de comptabilité, d'audit ou d'information importantes.

Nous communiquons clairement ces directives aux personnes qui entrent au service d'EY et tâchons sans cesse de promouvoir une culture qui favorise la responsabilisation et donne à nos gens l'autorité nécessaire pour soutenir de solides échanges de points de vue.

Les divergences d'opinions professionnelles qui surviennent au cours de l'audit sont généralement résolues au sein même de l'équipe de mission. Une personne qui n'est pas satisfaite de la décision prise à l'issue d'une discussion peut néanmoins en référer à l'autorité immédiatement supérieure, et ce, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé ou une décision définitive acceptée, notamment par suite de la consultation des Services professionnels.

En outre, si le responsable de la revue de la qualité de la mission formule des recommandations qui ne sont pas acceptées par l'associé responsable de la mission ou que la question n'est pas résolue à la satisfaction du responsable de la revue de la qualité de la mission, le rapport d'audit n'est pas délivré, et ce, tant que la question n'est pas réglée. Les divergences d'opinions professionnelles résolues dans le cadre d'une consultation avec les Services professionnels doivent être documentées de façon appropriée.

Rotation des associés et associations de longue date

EY est favorable à la rotation obligatoire des associés en tant que mesure pour renforcer l'indépendance des auditeurs. EY Canada respecte les dispositions relatives à la rotation des associés du Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code de l'IESBA) et du Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Canada (Code des CPA), de même que les règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, s'il y a lieu. EY Canada appuie la rotation des associés d'audit, car elle permet à l'équipe d'avoir un regard neuf sur la mission et d'affirmer son indépendance par rapport à la direction tout en maintenant la continuité de l'équipe, et notamment sa connaissance et son expérience de l'entreprise. La rotation des associés d'audit combinée aux règles d'indépendance, aux systèmes internes rigoureux de contrôle qualité et à la surveillance des auditeurs par des autorités indépendantes renforcent notre indépendance et notre objectivité et sont une importante sauvegarde pour la qualité de l'audit.

Selon la directive mondiale en matière d'indépendance d'EY, dans le cas des entités d'intérêt public (EIP), l'associé responsable de la mission, le responsable de la revue de la qualité de la mission et les autres associés d'audit qui prennent des décisions clés ou portent des jugements clés relativement à des aspects importants de l'audit (collectivement, les « associés clés de la mission ») doivent être relayés tous les sept ans. Lorsque le client d'audit est une nouvelle EIP (une entité cotée depuis peu, par exemple), les associés clés de la mission qui ont assumé un tel rôle auprès du client d'audit pendant six années ou plus avant son entrée en bourse peuvent demeurer en poste pour une période additionnelle de deux ans.

L'associé clé de la mission dont la période d'affectation maximale est arrivée à terme ne peut diriger ou coordonner la prestation de services professionnels destinés à l'EIP cliente d'audit avant d'avoir observé une période d'arrêt. Cette période d'arrêt est de cinq ans dans le cas d'un associé responsable de la mission ou d'un responsable de la

revue de la qualité de la mission, et de deux ans dans le cas des autres associés assujettis aux règles de rotation.

Lorsque le client d'audit est un émetteur inscrit auprès de la SEC, y compris un émetteur privé étranger, l'associé responsable de la mission et l'associé responsable de la revue de la qualité de la mission doivent, selon la directive mondiale en matière d'indépendance d'EY, se retirer de la mission après cinq ans et observer une période d'arrêt de cinq ans. Les autres associés de l'équipe d'audit assujettis aux règles de rotation de la SEC doivent se retirer de la mission après sept ans et observer une période d'arrêt de deux ans.

EY a aussi adopté un cadre de sauvegardes pour les associations de longue date. Celui-ci est conforme aux dispositions du Code de l'IESBA et prévoit la prise en compte des menaces pour l'indépendance que peut représenter une affectation professionnelle de longue durée et les sauvegardes pour les contrer.

Nous employons divers outils pour surveiller efficacement la conformité aux règles internes de rotation des associés et le respect des exigences relatives aux relations de longue date qu'entretiennent les associés d'audit et autres professionnels avec un client d'audit. Nous avons également mis en place un processus de planification et de décision relativement aux règles de rotation faisant intervenir les Services professionnels et l'équipe Indépendance, dont l'approbation est alors requise.

Rotation des cabinets

En ce qui concerne les EIP, nous nous conformons aux dispositions relatives à la rotation des cabinets d'audit du règlement n° 537/2014 de l'Union européenne (paragraphe 1 de l'article 17).

Revue de la qualité des audits

Le programme mondial de Revue de la qualité des audits d'EY est la pierre angulaire de notre processus de surveillance de la qualité de l'audit. EY Canada applique le programme mondial de Revue de la qualité des audits, rend compte des résultats obtenus et conçoit, en réponse à ceux-ci, des plans d'action adaptés. Le programme a été établi conformément aux exigences et indications de la norme ISQC 1, dans sa version modifiée, et a été complété, lorsqu'il y avait lieu, pour répondre aux exigences des normes professionnelles et règlements applicables au Canada.

Mis en œuvre chaque année, le programme est coordonné et surveillé par des représentants du réseau des Services professionnels, sous la supervision des dirigeants du groupe Certification.

Le programme mondial de Revue de la qualité des audits consiste en revues détaillées, axées sur les risques, de dossiers d'un vaste éventail de missions d'audit réalisées auprès d'entités cotées, d'entités non cotées, d'EIP et d'entités autres que d'intérêt public, qui ont pour but d'évaluer la conformité à nos directives et procédures internes, aux exigences de la MMA d'EY, ainsi qu'aux dispositions pertinentes des normes professionnelles et règlements applicables localement. Il comprend aussi des revues d'un certain nombre de missions de certification autres que d'audit réalisées par les équipes d'audit. Les revues ont pour objet d'évaluer la conformité de ces missions aux normes professionnelles applicables et à nos directives et procédures internes. Par ailleurs, des revues sont réalisées à l'échelle du groupe pour évaluer la conformité des diverses unités fonctionnelles aux directives et procédures de contrôle qualité énoncées dans la norme ISQC 1.

Le programme mondial de Revue de la qualité des audits, de même que les activités de surveillance et inspections externes, comme les inspections réalisées par les autorités de réglementation de l'audit et les organismes de réglementation provinciaux, nous renseignent sur notre conformité aux règlements, aux normes professionnelles, aux directives et aux procédures.

Les revues de la qualité des audits sont réalisées et encadrées par des personnes choisies pour leurs aptitudes et compétences professionnelles en comptabilité et en audit ainsi que leurs connaissances sectorielles. Ils participent souvent au programme depuis plusieurs années et en ont une grande maîtrise. Les leaders d'équipe et responsables des revues sont indépendants des missions et équipes d'audit examinées et se voient habituellement confier des inspections dans un autre bureau que le leur.

Les résultats du programme de Revue de la qualité des audits à l'échelle mondiale (de même qu'à l'échelle des régions et des zones d'EY) et les aspects à améliorer d'après ceux-ci sont résumés, puis sont communiqués dans tout le réseau EY. Les dirigeants du groupe Certification et notre groupe des Services professionnels se penchent alors sur les mesures à mettre en place pour résoudre les questions relatives à la qualité de l'audit soulevées par le programme mondial de Revue de la qualité des audits et les inspections menées par les autorités de réglementation. Ces programmes nous donnent un éclairage essentiel sur nos initiatives d'amélioration continue de la qualité.

Revue externe d'assurance qualité

Les travaux réalisés par le groupe d'audit d'EY Canada pour les sociétés ouvertes canadiennes sont soumis aux inspections du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC). Dans le cadre de ses inspections,

le CCRC évalue les systèmes de contrôle qualité de la Société et passe en revue certains dossiers de mission sélectionnés. Le dernier rapport que le CCRC a produit à l'issue d'inspections menées auprès d'EY Canada a été publié le 18 janvier 2022. Pour en savoir plus sur le CCRC, veuillez consulter son site Web, à l'adresse cpab-ccrc.ca.

Les travaux effectués par le groupe d'audit d'EY Canada pour des émetteurs inscrits auprès de la SEC sont, quant à eux, visés par les inspections du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). Dans le cadre de ses inspections, le PCAOB évalue les systèmes de contrôle qualité de la Société et passe en revue certains dossiers de mission sélectionnés. Le plus récent rapport que le PCAOB a produit à l'issue d'inspections menées auprès d'EY Canada est paru le 25 septembre 2019.

Pour obtenir plus d'information sur le PCAOB ou un exemplaire des rapports d'inspection qu'il a publiés, veuillez consulter son site Web à l'adresse pcaobus.org. Les parties des rapports que le PCAOB a rendues publiques décrivent les procédures mises en œuvre au cours des inspections et présentent ses observations sur la réalisation des audits.

Analyse des causes profondes

L'analyse des causes profondes, qui consiste à évaluer les causes fondamentales des conclusions favorables ou défavorables tirées d'une inspection, est un élément central de notre système de contrôle qualité. Elle nous aide à identifier les principaux facteurs pouvant se répercuter sur la qualité de l'audit et à prendre des mesures correctives adéquates.

Respect des exigences légales

Le Code de conduite mondial d'EY énonce des principes clairs qui guident les actions d'EY et sa manière de conduire les affaires. Chez EY Canada, nous nous conformons aux lois et règlements applicables, et nos valeurs sont directement liées à l'engagement que nous prenons d'agir comme il se doit. Cet engagement important est appuyé par un certain nombre de directives et de procédures décrites dans les lignes qui suivent.

Lutte contre la corruption

La directive mondiale en matière de lutte contre la corruption fournit aux gens d'EY des indications sur la conduite à tenir face aux activités illégales ou contraires à l'éthique. Elle leur impose l'obligation de se conformer aux lois anticorruption et définit les diverses formes de corruption. Elle établit également les devoirs de signalement qui incombent à nos gens lorsqu'ils découvrent des actes de corruption. Étant donné l'ampleur grandissante de la corruption à l'échelle mondiale, EY maintient ses efforts de

déploiement de mesures de lutte contre la corruption au sein de ses sociétés membres.

Délit d'initié

Le commerce des valeurs mobilières est régi par une multitude de lois et de règlements, et le personnel d'EY est tenu de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires qui ont trait au délit d'initié. Il est interdit aux membres du personnel d'EY d'effectuer des opérations sur titres s'ils sont en possession d'informations importantes et inconnues du public.

La directive mondiale d'EY sur le délit d'initié réitère l'interdiction, pour nos gens, d'effectuer des opérations sur titres sur la base d'informations privilégiées en leur possession, précise ce qui constitue des informations privilégiées et indique quelles personnes nos gens doivent consulter s'ils s'interrogent sur leurs responsabilités.

Sanctions économiques et commerciales

Il est important pour EY de se tenir au fait des sanctions économiques et commerciales déployées partout dans le monde. EY surveille donc les sanctions prises dans diverses régions et fournit à ses gens les indications nécessaires concernant les activités touchées.


Confidentialité des données

L'actuelle directive mondiale en matière de protection des données à caractère personnel d'EY établit les principes qui régissent la collecte, l'utilisation et la protection des données à caractère personnel, notamment celles qui concernent les actuels, anciens et futurs employés, clients, fournisseurs et partenaires d'affaires d'EY. La directive est conforme au GDPR de l'UE et aux autres lois et règlements applicables en matière de protection des données. EY a aussi mis en place des règles d'entreprise contraignantes approuvées par les autorités de réglementation de l'UE pour protéger les échanges de données personnelles au sein du réseau EY. En outre, nous avons adopté une directive qui répond aux exigences de protection des données propres au Canada et aux besoins spécifiques des entreprises canadiennes.

Conservation des documents

La directive mondiale sur la conservation et l'élimination de dossiers et d'informations et les directives locales connexes s'appliquent à toutes les missions et à tous les membres du personnel d'EY. Elles stipulent que des documents doivent être conservés dès lors que nous avons connaissance d'une réclamation, d'un litige, d'une enquête, d'une assignation ou d'une autre procédure

gouvernementale en cours ou raisonnablement prévisible mettant en cause EY ou l'une des sociétés que nous auditons et pouvant se rapporter à notre travail. Elles traitent également des obligations légales, au Canada et aux États-Unis, relatives à la création et à la tenue de documents de travail pertinents relatifs aux travaux d'audit. Pour en savoir plus, veuillez consulter le [rapport sur la qualité de l'audit d'EY Canada](#).



Pratiques relatives à l'indépendance

Selon la directive mondiale en matière d'indépendance d'EY et son supplément canadien, EY Canada et les membres de son personnel doivent se conformer aux diverses normes d'indépendance applicables selon la mission (comme le Code de l'IESBA, le Code des CPA, les règles d'indépendance de la SEC, et les règles et règlements du PCAOB).

› Directives en matière d'indépendance

La directive mondiale en matière d'indépendance d'EY établit les règles d'indépendance que les sociétés membres, les professionnels et les autres membres du personnel d'EY doivent respecter. Ce solide ensemble de règles est fondé sur le Code de l'IESBA et est complété, au besoin, par des obligations plus strictes imposées par les autorités législatives, les autorités de réglementation ou les normalisateurs du pays visé. La directive renferme également des indications qui visent à faciliter la compréhension et l'application des règles d'indépendance.

La directive mondiale en matière d'indépendance d'EY et son supplément canadien énoncent les obligations qui incombent à EY Canada et aux membres de son personnel professionnel relativement aux questions d'indépendance les plus courantes et sont conçus pour permettre le respect, voire le dépassement, des exigences en matière d'indépendance applicables de la Règle 2-01 du Règlement S-X de la SEC, des normes d'indépendance du PCAOB, du Code de l'IESBA et du Code des CPA.

La directive mondiale en matière d'indépendance d'EY et son supplément canadien peuvent être facilement consultés dans l'intranet d'EY où ils sont accessibles en tout temps.

› GIS (Global Independence System)

Le GIS est un outil intranet qui aide nos professionnels à identifier les entités à l'égard desquelles nous devons être indépendants et les restrictions en matière d'indépendance qui s'appliquent. Ces entités peuvent être des clients

d'audit cotés ou leurs affiliés, ou encore d'autres types de clients d'attestation ou de certification. L'outil fournit, sous forme d'arborescence, des données sur les affiliés des clients d'audit cotés qui sont mises à jour par les équipes de mission affectées au service à la clientèle. Les données comprennent des indications sur les règles d'indépendance applicables à l'entité visée grâce auxquelles nos professionnels déterminent quels services peuvent lui être fournis et quels types d'intérêts ou de relations peuvent être établis avec elle.

› GMS (Global Monitoring System)

Le GMS est un autre outil mondial important servant à identifier les titres et autres formes d'intérêts financiers interdits. Lorsqu'un professionnel d'EY y signale l'acquisition d'un titre interdit, ou que le titre qu'il détient devient interdit, un avis lui est envoyé pour lui demander de s'en départir. Les écarts relevés sont signalés dans une base de données de signalement des incidents relatifs à l'indépendance, dans le cadre du suivi de nos obligations réglementaires.

Le GMS est aussi l'outil au moyen duquel nous produisons nos confirmations d'indépendance annuelles et trimestrielles, ce dont il est question ci-après.

› Conformité aux règles d'indépendance

Le réseau EY a mis en place divers processus et programmes pour surveiller la conformité aux règles d'indépendance de ses sociétés membres et des membres de leur personnel. Ces activités, programmes et processus sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

› Confirmation d'indépendance

Chaque année, EY Canada prend part à un vaste processus régional de confirmation de la conformité des membres de son personnel à la directive mondiale en matière d'indépendance d'EY et de signalement des écarts relevés, s'il y a lieu.

Tous les professionnels d'EY et d'autres personnes, selon les fonctions qu'ils exercent, doivent confirmer au moins une fois l'an leur respect des directives et procédures en matière d'indépendance applicables. Les cadres de l'audit doivent, quant à eux, produire cette confirmation tous les trimestres.

Revue de la conformité aux règles d'indépendance

EY met en œuvre des procédures internes pour vérifier la conformité de ses sociétés membres aux règles d'indépendance. Sont examinées, dans le cadre de ces revues, les questions de conformité liées aux services autres que d'audit, aux relations d'affaires que nous entretenons avec les sociétés que nous auditons et aux relations financières des sociétés membres.

Vérification de la conformité aux obligations personnelles en matière d'indépendance

Chaque année, l'équipe mondiale Indépendance d'EY met en œuvre son programme de vérification de la conformité aux obligations personnelles en matière d'indépendance et obligations de signalement dans le GMS.

Services autres que d'audit

Pour surveiller la conformité aux normes professionnelles, aux lois et aux règlements régissant la prestation de services autres que d'audit à des clients d'audit, EY a mis en place divers mécanismes, comme l'outil PACE (voir page 12 ci-dessus), l'outil SORT (décrit ci-après), des formations, des procédures à mettre en œuvre au cours de l'audit et des programmes d'inspection interne. Certaines missions de services autres que d'audit doivent être revues et approuvées par des associés de l'équipe Indépendance ou des associés directeurs pour pouvoir être acceptées.

Formations mondiales sur l'indépendance

EY met au point et déploie divers programmes de formation sur l'indépendance. Tous les professionnels d'EY et certains autres membres de son personnel doivent suivre chaque année un cours sur l'indépendance conçu pour favoriser le maintien de l'indépendance des sociétés membres du réseau EY à l'égard des entreprises qu'elles auditent.

Le cours annuel sur l'indépendance porte sur les exigences à respecter en matière d'indépendance et traite notamment des dernières modifications apportées aux directives, de thèmes récurrents et de sujets importants. La formation, qui doit être suivie en temps voulu, est obligatoire et fait l'objet d'un suivi rigoureux.

Par ailleurs, les membres du personnel d'EY sont sensibilisés aux questions d'indépendance au moyen

d'autres événements et documents, comme les programmes à l'intention des nouvelles recrues et des personnes promues et les programmes de formation de base des gammes de services.

Outil SORT (Service Offering Reference Tool)

Nous surveillons et évaluons continuellement l'éventail des services que nous offrons pour nous assurer que les normes professionnelles, lois et règlements applicables autorisent leur prestation et que les méthodes, procédures et processus que nous avons mis en place demeurent appropriés lorsque nous offrons de nouveaux services. Nous restreignons la prestation de services s'ils sont susceptibles de menacer notre indépendance ou de présenter un quelconque autre risque. L'outil SORT fournit à nos gens des informations sur les services offerts par EY. L'outil fournit également des indications au sujet des services d'audit et services autres que d'audit pouvant être offerts et présente diverses considérations relatives à l'indépendance et à d'autres aspects de la gestion des risques.

BRET (Business Relationship Evaluation and Tracking)

Les gens d'EY doivent, dans une multitude de circonstances, utiliser l'outil BRET pour l'identification, l'évaluation et l'approbation préalable d'éventuelles relations d'affaires avec un client d'audit, ce qui favorise le respect des règles d'indépendance.

Comités d'audit et surveillance de l'indépendance

Nous sommes conscients de l'important rôle que jouent les comités d'audit et les autres organes de gouvernance des entreprises dans la surveillance de l'indépendance des auditeurs. Les comités d'audit qui sont indépendants et ont les moyens d'agir jouent, pour le compte des actionnaires, un rôle crucial dans le maintien de l'indépendance et la prévention des conflits d'intérêts. Nous tenons à avoir avec les comités d'audit et les responsables de la gouvernance des échanges réguliers et constructifs. Grâce à nos programmes de revue de la qualité, nous surveillons et contrôlons la conformité de nos communications avec les comités d'audit au regard des normes d'EY, et les approbations préalables à obtenir pour les services autres que d'audit, le cas échéant.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [rapport sur la qualité de l'audit d'EY Canada](#).

Formation continue et investissement dans les talents d'exception

Perfectionnement des gens d'EY

› Perfectionnement professionnel

Le perfectionnement continu des compétences et des connaissances de nos gens est une condition essentielle à l'atteinte de notre objectif d'améliorer la confiance à l'égard des marchés financiers.

Nos formations comprennent des modules d'apprentissage en ligne sur demande assortis de simulations et d'études de cas, ainsi que du matériel de renforcement et d'application pertinent. S'ajoutent à cela des programmes de formation élaborés au fil de l'évolution des normes de comptabilité et d'information, des normes en matière d'indépendance, des normes professionnelles, des nouvelles technologies et des problèmes nouveaux.

› Connaissances et communications internes

Au-delà du perfectionnement professionnel et de la gestion du rendement, nous savons à quel point il est important de mettre à la disposition des équipes de mandat de l'information à jour afin de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.

EY investit massivement dans ses réseaux de connaissances et de communication pour permettre une diffusion rapide de l'information et faciliter la collaboration et le partage des meilleures pratiques. Cet investissement s'est révélé particulièrement crucial pour répondre aux risques émergents découlant de la pandémie. Voici un aperçu des ressources et des outils d'EY :

- › EY Atlas, qui regroupe des normes de comptabilité et d'audit locales et internationales de même que des directives d'interprétation
- › Des publications, telles que *International GAAP* et *IFRS Developments*, et des exemples d'états financiers
- › Des bulletins réguliers portant sur les directives en matière de certification et d'indépendance, les nouveautés sur le plan de la normalisation et de la réglementation ainsi que des commentaires internes s'y rapportant

- › Des bulletins d'alerte et des webémissions portant sur une diversité de questions de portée mondiale ou nationale, conçus pour favoriser l'amélioration continue au sein des groupes de Certification des sociétés membres

› Gestion du rendement

LEAD est l'outil qui permet de faire le lien entre le perfectionnement professionnel et le rendement des gens chez EY. Grâce à la rétroaction continue, le perfectionnement, la formation Excellence des responsables de l'encadrement et les discussions sur le développement de carrière, LEAD permet aux gens d'être en phase avec la stratégie NextWave et de demeurer tournés vers l'avenir. Le programme soutient la croissance et le perfectionnement des gens d'EY à toutes les étapes de leur cheminement professionnel. Le tableau de bord donne à chacun un aperçu de sa performance au regard de diverses dimensions du leadership transformationnel, notamment la qualité, la gestion des risques et l'excellence technique, et compare celle-ci à celle de ses pairs. Toute la rétroaction reçue au cours d'un cycle annuel est regroupée et prise en compte dans les décisions relatives à la rémunération et aux primes.

Des discussions régulières avec un responsable de l'encadrement, par exemple sur diverses possibilités de carrière, l'utilisation des technologies émergentes, le travail au sein de nouvelles équipes et l'apprentissage, permettent de repérer d'autres possibilités de perfectionnement et d'acquérir des compétences utiles pour l'avenir.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [rapport sur la qualité de l'audit d'EY Canada](#).

Revenus et rémunération

Informations financières

Les revenus comprennent les honoraires facturés aux clients ainsi que ceux facturés à d'autres sociétés membres d'EYG. Les montants présentés dans ce rapport comprennent les revenus provenant des clients d'audit et autres que d'audit.

Information financière pour l'exercice clos le 2 juillet 2021, en dollars canadiens

Service	Revenus (en millions)	Pourcentage
Services d'audit et services connexes fournis aux sociétés cotées sur une bourse de l'UE que nous auditons*	16 \$	1 %
Autres services d'audit et services connexes (excluant les clients cotés sur une bourse de l'UE)**	418 \$	29 %
Services autres que d'audit fournis aux sociétés cotées sur une bourse de l'UE que nous auditons	1 \$	-
Services autres que d'audit fournis aux clients (excluant les clients cotés sur une bourse de l'UE)	1 030 \$	70 %
Total des revenus	1 465 \$	100 %

* « Services d'audit et services connexes fournis aux sociétés cotées sur une bourse de l'UE que nous auditons » comprend des revenus liés à l'audit de 0,2 million de dollars provenant d'un émetteur assujéti du Royaume-Uni pour la période allant de juillet à décembre 2020.

** Compte tenu de la date à laquelle le Royaume-Uni est sorti de l'UE, « Autres services d'audit et services connexes (excluant les clients cotés sur une bourse de l'UE) » comprend des revenus de 0,01 million de dollars provenant du même émetteur assujéti du Royaume-Uni pour la période allant de janvier à juin 2021.

Rémunération des associés

Les associés d'EY Canada sont évalués et rémunérés en fonction de critères comprenant des indicateurs précis liés à la qualité et à la gestion des risques,

qui tiennent compte à la fois des actions posées et des résultats obtenus

LEAD à l'intention des associés, associés délégués, *principals*, directeurs généraux et directeurs s'applique à tous les associés des sociétés membres d'EYG à l'échelle mondiale et vient renforcer la mise en application de la stratégie mondiale en associant le rendement à des valeurs et objectifs plus vastes. Ce processus, qui comprend l'établissement des objectifs, une rétroaction régulière, la planification du perfectionnement personnel et l'évaluation du rendement, est pris en compte dans les décisions relatives aux primes de reconnaissance et de récompense des associés. La consignation des objectifs et la documentation du rendement des associés sont la pierre angulaire du processus d'évaluation. Les objectifs d'un associé doivent refléter diverses priorités mondiales, dont la qualité.

Les directives d'EY interdisent l'évaluation et la rémunération des associés responsables de l'audit et des autres associés clés de la mission en fonction de la vente de services autres que de certification aux sociétés qu'ils auditent. Cette restriction renforce l'obligation professionnelle qu'ont les associés d'EY de maintenir leur indépendance et leur objectivité.

Les critères de rendement en lien avec la qualité et la gestion des risques qui sont évalués sont les suivants :

- ▶ Assurer l'excellence technique
- ▶ Agir en incarnant les valeurs d'EY dans son attitude et ses comportements
- ▶ Mettre à profit ses connaissances en matière de qualité et de gestion des risques et faire preuve de leadership à cet égard
- ▶ Respecter les directives et les procédures
- ▶ Respecter les lois, les règlements et les obligations professionnelles
- ▶ Contribuer à la protection et au rehaussement de la marque d'EY

La philosophie d'EY en matière de rémunération des associés est de récompenser de façon différenciée les associés en fonction de leur rendement, lequel est


mesuré dans le cadre du programme LEAD. Chaque année, les sociétés évaluent le rendement de leurs associés en fonction de leur capacité à offrir aux clients des services d'une qualité exceptionnelle et à favoriser l'engagement des gens, en plus d'indicateurs financiers et d'indicateurs de marché.

Pour la Société, la qualité est un facteur important à prendre en considération dans l'établissement de la cote globale de fin d'exercice d'un associé.

En reconnaissance de la valeur sur le marché des différentes aptitudes et des différents rôles, et pour attirer et retenir les personnes très performantes, les facteurs suivants sont aussi pris en considération au moment d'établir la rémunération globale des associés :

- L'expérience
- Le rôle et les responsabilités
- Le potentiel à long terme

Des mesures correctives sont prévues en cas de non-respect de nos normes de qualité, lesquelles peuvent comprendre une note au dossier d'évaluation du rendement, le rajustement de la rémunération, des formations supplémentaires obligatoires, une supervision plus sévère ou une réaffectation. Des cas répétés de non-conformité ou une situation particulièrement grave de non-conformité peuvent entraîner des mesures pouvant aller jusqu'au renvoi.



Annexe 1: Liste des EIP clientes d'audit

EIP clientes d'audit d'EY Canada

Au cours de l'exercice clos le 2 juillet 2021, EY Canada a réalisé les audits des EIP cotées sur une bourse de l'Union européenne suivantes :

- Banque Canadienne Impériale de Commerce
- Canadian Overseas Petroleum Limited
- Hydro-Québec

Annexe 2: Sociétés membres d'EYG autorisées

► Liste des sociétés membres d'EYG autorisées dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Au 30 juin 2021, les sociétés membres d'EYG qui suivent étaient autorisées à réaliser des audits légaux dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen :

État membre	Auditeur légal ou cabinet d'audit
Allemagne	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young Heilbronner Treuhand-GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft EY Revision und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Treuhand-Süd GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft Schitag Schwäbische Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Autriche	Ernst & Young Wirtschaftsprüfungsgesellschaft mbH
Belgique	EY Assurance Services SRL EY Bedrijfsrevisoren SRL EY Europe SCRL
Bulgarie	Ernst & Young Audit OOD
Chypre	Ernst & Young Cyprus Limited Ernst & Young Ernst & Young CEA (South) Services Ltd Ernst & Young CEA (South) Holdings Plc
Croatie	Ernst & Young d.o.o.
Danemark	EY Godkendt Revisionspartnerselskab EY Grønland Statsautoriseret Revisionspartnerselskab EY Net Source A/S
Espagne	ATD Auditores Sector Público, S.L.U Ernst & Young, S.L.
Estonie	Ernst & Young Baltic AS Baltic Network OU
Finlande	Ernst & Young Oy

État membre	Auditeur légal ou cabinet d'audit
France	Artois
	Auditex
	Ernst & Young Audit
	Ernst & Young et Autres
	EY & Associés
Picarle et Associés	
Grèce	Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants SA
Hongrie	Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségű Társaság
Irlande	Ernst & Young Chartered Accountants
Islande	Ernst & Young ehf
Italie	EY S.p.A.
Lettonie	Ernst & Young Baltic SIA
Liechtenstein	Ernst & Young AG, Basel
	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Ernst & Young AG, Vaduz
Lituanie	Ernst & Young Baltic UAB
Luxembourg	Compagnie de Révision S.A.
	Ernst & Young Luxembourg S.A.
	Ernst & Young S.A.
Malte	Ernst & Young Malta Limited
Norvège	Ernst & Young AS
Pays-Bas	Ernst & Young Accountants LLP
Pologne	Ernst & Young Audyt Polska sp. z o.o.
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Doradztwo Podatkowe spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością sp. k.
	Ernst & Young Usługi Finansowe Audyt sp. z o.o.
Portugal	Ernst & Young Audit & Associados – SROC, S.A.
République tchèque	Ernst & Young Audit, s.r.o.
Roumanie	Ernst & Young Assurance Services S.r.l.
	Ernst & Young Support Services SRL
Slovaquie	Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o.
Slovénie	Ernst & Young d.o.o.
Suède	Ernst & Young AB

Pour l'exercice clos le 30 juin 2021, le chiffre d'affaires total de ces sociétés membres d'EYG (et des sociétés du Royaume-Uni jusqu'à la fin de la période de transition du Brexit le 31 décembre 2020) provenant des audits légaux d'états financiers annuels et consolidés s'est élevé à environ 2,6 milliards d'euros.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de travailler ensemble pour bâtir un monde meilleur, de contribuer à créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses gens et la société, et de renforcer la confiance à l'égard des marchés financiers.

S'appuyant sur les données et la technologie, les équipes diversifiées d'EY réparties dans plus de 150 pays instaurent la confiance grâce à des mécanismes de contrôle, et aident les clients à croître, à se transformer et à exercer leurs activités.

Que ce soit dans le cadre de leurs services de certification, de consultation, de stratégie, de fiscalité ou de transactions, ou encore de leurs services juridiques, les équipes d'EY posent de meilleures questions pour trouver de nouvelles réponses aux enjeux complexes du monde d'aujourd'hui.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés membres d'EY ne pratiquent pas le droit là où la loi l'interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com/ca/fr.

© 2022 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tous droits réservés.

3996553
DE00

Le présent document a été préparé à des fins d'information générale uniquement et l'information qu'il contient n'est pas censée constituer un conseil de comptabilité, conseil de fiscalité, conseil juridique ou autre conseil professionnel. Veuillez consulter vos conseillers pour obtenir des conseils particuliers.

ey.com/ca/fr